

1945

# LA NAISSANCE DE LA SECURITE SOCIALE

## CE QUE L'HISTOIRE A RETENU...

45-2250. Cette combinaison de chiffres n'est autre que le numéro de l'ordonnance parue le 4 octobre 1945 et instituant, selon la formule exacte, « une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature... ». Porté par des personnalités telles qu'Ambroise Croizat et Pierre Laroque, le texte initial sera complété et précisé au fil des ans, mais l'article 1, jamais modifié depuis 1945, contient les principes fondateurs de solidarité, d'égalité et d'universalité que la Sécurité Sociale continue à défendre aujourd'hui.

## CE QUE L'HISTOIRE NE DIT PAS...

